

Strasbourg le 20 janvier 2021

Compte rendu du CTL du 19 janvier 2021

1. Approbation du PV du 12 octobre 2020 :

PV adopté.

2. Evolution des missions à Châlons en Champagne :

M. Roquier présente les évolutions :

Modernisation des SI de la DGFIP suite à l'obsolescence des composants matériels et logiciels. L'ESI est fortement impliqué dans les projets de ré-écriture d'application en langage Cobol exploitée en mainframe vers des applications java en environnement virtualisé :

- intégrateur et exploitant VFP,
- exploitation de l'application du secteur bancaire CEP,
- accompagnement de l'ESI pour la mep à Rouen.

M. Watré complète que c'est un gros travail sur la résorption de la dette technique réalisée par des agents des impôts.

Il insiste sur la reconnaissance forte du travail accompli en interne par les agents de Châlons qui ont réussi avec succès à migrer d'un environnement à l'autre.

3. Point sur la trajectoire éditique :

M. Watré explique 2 sujets, l'un sur Reims et l'autre sur Strasbourg. Le document présenté se base sur ce qui a été initié lors du CHS et sera suivi comme le dossier immobilier qui est désormais clos.

A la DGFIP, 8 établissements éditiques existent et il n'en restera plus que 4 en 2022 : Poitiers, Nemours, Reims, et Meyzieux.

Fermeture de Strasbourg, Marseille, Clermont, Ferrand au 1er septembre 2021 puis Limoges le 1er septembre 2022.

Situation de Reims, M. Bouillaud fait le point sur l'évolution :

SI2A a présenté les matériels canon et bluecrest afin de trouver l'installation la plus optimale pour 2 nouvelles imprimantes et 2 machines de mise sous pli.

La MOE désignée en novembre pour enlever les matériels anciens, faire les travaux d'aménagement (extraction de l'air, climatisation, remise à neuf des sols et plafond, éclairage, cloisons phoniques).

Création d'un nouvel espace de travail pour les agents pour leur poste de travail.

Les appels d'offre vont être diffusés pour respecter le calendrier suivant :

jusqu'au 25/04 l'atelier fait la production DPR. Ensuite le démontage pour une reprise de prod début juillet.

La CGT fait part des remontées faites par les agents, et procède à la lecture d'une motion validée par l'ensemble des syndicats (cf motion).

Toutes les questions qui figurent sur la motion ont été évoquées avec le Disi :

Q. Négociation possible sur les nouveaux horaires ?

R. C'est la fiche GT OS qui va s'appliquer dans tous les services EIFI (production, éditique, logistique) donc pas de négociation.

Ponctuellement une situation particulière peut être étudiée.

Q. Réintégration à l'ADO des agents qui sont partis de l'ado pour l'EIFI

R. Impossible, ils auront les primes éditiques (3020€ brut annuel).

Q. Demande de 2 jours de délai pour inverser les équipes

R. Pas envisageable, à la marge en cas d'impératif extrême.

Q. Règle de 50% de présent au lieu de 75% de présent ?

R. Le cadre est le cadre, non.

Q. Répartition de la charge de travail selon les zones de vacances scolaires ?

R. Les plans de charges se feront conjointement. La question sera étudiée au moment de la conception de ce dernier.

Q. Un agent qui avait des soucis de santé était dirigé vers le contrôle qualité en aménagement de poste.

Or il n'y a que 2 postes au contrôle qualité. Quelle solution proposée aux agents « fragiles » ?

R. La rénovation du parc matériel induit une amélioration nette des conditions de travail, c'est à prendre en compte. La calibration du contrôle qualité n'est pas encore connu et ne pourra se faire qu'après une période de fonctionnement.

Q. Demande de mutation et changement de service au sein de l'Esi, quelles sont les possibilités?

R. Les personnels qui sont dans le champ EIFI restent en EIFI.

Q. Montant des heures supplémentaires ?

R. Application stricte de l'instruction en fonction du traitement, brut.

Q. Carte appetiz est-elle créditée pour le midi et le soir lorsqu'on termine tard en dehors des heures d'ouverture des cantines ?

R. La réglementation sera appliquée (mais pas de réponse sur ce qu'elle contient).

Q. Quels sont les postes ouverts dans l'EIFI de Reims ?

R. Au plf 2021, 2 postes d'agent C technique ouverts en mutation sur l'éditique de Reims.

Q. Embauche d'un second magasinier pour l'autre équipe ?

R. Oui il y aura un 2ème magasinier.

Q. Prime pour les contractuels ?

R. Non mais à vérifier.

Q. Editique (serveur) éligible à la prime ?

R. La question est notée mais pas de réponse.

Q. Perte de la prime ACF ?

R. Pour tout agent possédant une qualification, toutes leurs primes se cumulent avec la prime acf éditique (3000€).

Les autres qui ont une prime scannage perdent tout pour n'avoir que la prime acf éditique (3000€).

Le cadre A aura la prime même si pas en équipe.

La CFTC déplore la rigidité de la direction en matière de demande particulière. Après une restructuration aussi importante, il n'y a aucune prise en compte des remarques des agents. Comme d'habitude, les problèmes soulevés par les agents préalablement seront examinés à la dernière minute, lorsqu'ils se présenteront.

Situation de Strasbourg, Mme Bauduin fait le point sur la situation actuelle :

Fermeture au 1er septembre 2021, production assurée jusqu'à la fin.

Demande de mutation avant le 22 janvier.

Entretiens individuels pour présenter les métiers de la DGFIP pour les agents administratifs et les agents techniques, présentation du NRP.

Les C techniques peuvent aller vers l'administratif, un retour en arrière sera possible, s'ils désirent réintégrer un poste technique au bout de 3 ans.

Delphine Vivin accompagne les agents pour les demandes de mutation, tous savent se projeter et ont fait leur choix de futur poste.

L'idée même de production « jusqu'à la fin » semble bien ambitieuse dans les circonstances imposées par la direction. On ne ferme pas un service tel que l'EIFI du jour au lendemain.

*** Transferts de compétence vers les services EIFI actifs ?**

*** Diminution de l'effectif progressif en gardant les mêmes tâches... comment cela peut-il fonctionner ?**

*** Été 2021 : quid de la production sans les agents en transfert sur leur nouveau poste ?**

*** Motivation des agents... no comment !**

*** Les problèmes de personnel évoqués maintes fois lors des instances sont de plus en plus exacerbés par la fermeture. Attention à une situation de crise !**

4. Volet emploi 2021 :

La fiche 1 CTR emploi n'a été transmise que la veille du CTL !!!

Suppression des emplois des agents qui font une demande de mutation

Disi Grand Est : 17 emplois supprimés en tout (le plf demande 16...)

Renfort sur Besançon pour la mission de développement

Repyramidage => B et C transformés en A

Multiplication des postes de cadres A, diminution des postes de cadre B et C : déséquilibre dans la pyramide des grades à la DGFIP.

La CFTC refuse la spirale sans fin des réductions budgétaires et suppressions d'emplois. Des moyens humains et matériels sont nécessaires au parfait accomplissement des missions de la DGFIP avec des conditions de travail dignes d'une administration experte dont la haute technicité est reconnue.

5. Questions diverses :

Q. Remboursement des frais de repas pendant absence de moyen de restauration pour Châlons

R. Non, mais sera étudié car ailleurs cela a été possible.

Q. Si réponse positive pour Chalons est ce que ce sera possible pour Strasbourg aussi ?

R. M. Watré prend la question et se renseigne.

Q. Une pieuvre pour le G2A de Reims.

R. Le G2A va en avoir une.

Q. Une personne en télétravail qui va déménager à la fin du mois et n'aura pas la box. Pourra-t elle avoir un accès 4G ?

R. Non, la DGFIP ne fournit pas l'accès internet dans le cadre du télétravail.

Q. Casques reçus au G2A Reims ne s'adaptent pas au téléphone fixe mais uniquement au téléphone fixe, pourquoi ?

R. Ils ne fonctionnent pas pour le fixe car ils sont dépourvus de micro.

Q. Aucun CR depuis 2017 sur le site, quelle est la raison ?

R. M. Watré ne sait pas si on le diffuse, il vérifie la réglementation pour publier les relevés de décision

Q. Courrieur nomade que peut-on faire car ça marche mal ?

R. M. Watré propose de saisir l'assistance.

Q. Masques en tissus ne seraient pas efficaces ?

R. Les masques artisanaux uniquement concernés. Les masques tissus fournis par la DISI respectent les normes donc sont OK.

Q. M. Warté votre poste est disponible sur emploi public ?

R. Le poste Disi Grand Est est publié sur le journal officiel et il est écrit que le poste est susceptible d'être vacant.

Q. Attestations pour les collègues au-delà de 18h00 pour tous les agents ?

R. La carte professionnelle fait foi et est suffisante.

Q. Permanence au domaine pro ?

R. Rien ne change car les plateaux sont ouverts jusqu'à 18h00 au niveau national.

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

